



VILLE DE SAINT-BASILE
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT
BASILE**

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis est par les présentes donné par la soussignée :

QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a adopté, lors d'une séance ajournée du conseil tenue le 23^e jour de mai 2023, **le règlement numéro 04-2023, intitulé : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 10 338 473 \$ pour le réaménagement de l'Hôtel de ville, de la caserne du service incendie et du garage municipal de la Ville de Saint-Basile, modifiant le règlement 13-2020.**

Que le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ledit règlement le 26 juillet 2023 pour un montant maximal de 10 338 473 \$.

Toute personne, intéressée par ledit règlement, peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'affaires soit de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, à l'hôtel de Ville situé au 20, rue Saint-Georges, Saint-Basile.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 2^e jour d'août deux mille vingt-trois.

Stéphanie Readman

Directrice générale adjointe, trésorière-greffière